



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/04/2023
Délibération N°2023-015**

Nombre d'élus: 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt trois, le 6 avril à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 1	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 29/03/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX;

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
FEVRIER 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Février 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU les articles L1612-12, L1612-13, L2121-14, L2121-31, R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2022 ;

Madame le maire **PRESENTE** au conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022, tel que résumé ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	341 373,09 €	1 139 003,18 €
DEPENSES	359 681,26 €	866 745,10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 308,17 €	272 258,08 €
COMPTES 110		14 511,16 €
EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	423 671,16 €	0,00 €
TOTAL EXCEDENT	405 362,99 €	286 769,24 €
RESTE A REALISER RECETTES	55 244,00 €	0,00 €
RESTE A REALISER DEPENSES	112 258,29 €	0,00 €

Madame le maire ne prenant pas part au vote, sort de la salle.

La présidence est confiée à Monsieur Gilles LANÇON.

Il **DIT** que la différence constatée entre notre compte administratif et le compte de gestion s'explique par le fait que la répartition des résultats entre toutes les communes membres du Syndicat intercommunal de Bièvre (SIB) a été comptabilisée dans Hélios à la date de dissolution, en décembre 2022.

Il **PRECISE** aux conseillers municipaux que les résultats de la section d'investissement du SIB seront intégrés au Budget primitif 2023, ce qui ramènera le total reporté de l'exédent de recettes à 423 331,72 € en accord avec le Compte de gestion du trésorier.

Il **PROPOSE** donc au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2022 ;
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention », à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 11/04/2023

Le Maire,
Nadine REUX



